

AVIS D'APPEL À CRÉATION DE PLACES

La DDETS de Loire Atlantique ouvre un appel à création de 93 places d'intermédiation locative.

Les répondants peuvent candidater sur les 2 catégories de places ou sur une seule des deux catégories.

Preamble

Le plan quinquennal pour le logement d'abord 2018 - 2022 a pour objectif d'apporter une réponse structurelle aux situations de sans-abrisme en France en visant un accès rapide à un logement avec un accompagnement adapté.

Ce plan prévoyait notamment la création de 40 000 places d'intermédiation locative au niveau national et 10 000 places de pensions de famille.

Parallèlement à ce plan, le département de la Loire-Atlantique a établi une trajectoire d'évolution de son parc d'hébergement jusqu'en 2024 avec l'augmentation de l'offre de logement accompagné par transformation et donc suppression de places d'hôtel ou d'hébergement d'urgence.

Dans ce contexte, est prévue, entre 2022 et 2024, la création via le présent appel à création de 150 places (soit environ 80 logements) d'intermédiation locative et de 60 places de pension de famille, dans un but de fluidifier le parcours des personnes vers le logement.

1. Le parc de places d'intermédiation locative et de pensions de famille en Loire-Atlantique

La Loire-Atlantique présente fin 2021 une capacité de 1100 places d'intermédiation locative et de 340 places en pensions de famille.

2. Les besoins

Les besoins ont été identifiés dans le cadre de la trajectoire 2022/2024 du parc d'hébergement pour la région des Pays de la Loire.

Les personnes qui seront orientées vers ces places sont celles accueillies sur des places d'hôtel gérées par le SIAO 44 ou des places d'hébergement d'urgence ou d'insertion en Loire-Atlantique.

Cette identification du public a pour but de fluidifier les parcours de ces personnes de l'hébergement vers le logement.

2. Dépôt des Candidatures

Le présent avis porte sur la création de 93 places d'IML sur le territoire du département de la Loire-Atlantique.-

Clôture de l'appel à création de places : 12 mai 2023

1 – Qualité et adresse de l'autorité compétente :

Madame La Directrice de la Direction départementale emploi, travail et solidarités, 1 Bd de Berlin CS 32421, 44024 Nantes Cedex 1

2 – Contenu du projet et objectifs poursuivis :

Les projets visent à la création de nouvelles places dans le département de Loire-Atlantique.

3 – Cahier des charges :

Le cahier des charges de l'appel à création de places fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

Il pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande écrite formulée auprès de la DDETS 44- direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Loire-Atlantique – Service public de la rue au logement.

4 – Modalités d'instruction des projets et critères de sélection :

Les projets seront analysés par un (ou des) instructeur(s) désigné(s) par la Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables.

Pour chaque projet retenu, la décision d'accord de la Directrice départementale sera notifiée au candidat retenu par lettre recommandée avec avis de réception et elle sera notifiée individuellement aux autres candidats.

5 – Modalités de transmission du dossier du candidat :

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, parvenu au **plus tard, pour le 12 mai 2023** à l'adresse suivante :

DDETS de la Loire-Atlantique
A l'attention de Mme Grégoire
Pôle accès à l'emploi et au logement
Service public de la rue au logement
1 boulevard de Berlin
CS 32421
44024 NANTES cedex

Le dossier sera également transmis en version dématérialisée à l'adresse suivante :

ddets-aap@loire-atlantique.gouv.fr

Il pourra être déposé contre récépissé dans les mêmes délais au :

Pôle accès à l'emploi et au logement
Service public de la rue au logement
9 Rue René viviani
44262 NANTES
Horaires : 9 H – 12 H / 14 H – 16 H

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature sera inséré dans une enveloppe cachetée portant la mention "**NE PAS OUVRIR** " et "**Appel à création de places 2022 – n° 1/DDETS44/IML-PF 2022-**" qui comprendra deux sous-enveloppes :

- une sous-enveloppe portant la mention "**Appel à création de places 2022- n° 1/DDETS 44/IML-PF 2022- – candidature**";
- une sous-enveloppe portant la mention "**Appel à création de places 2016- n° 1/DDETS 44/ IML-PF 2022- – projet**".

Dès la publication du présent avis, les candidats sont invités à faire part de leur déclaration de candidature, en précisant leurs coordonnées.

6 – Composition du dossier :

6-1 – Concernant la candidature, les pièces suivantes devront figurer au dossier :

- a) les documents permettant une identification du candidat, notamment un exemplaire des statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- b) les éléments descriptifs de son activité dans le domaine social et de la situation financière de cette activité ou de son but social, tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose par encore d'une telle activité.
- c) Du règlement intérieur de l'établissement ;

6-2 – Concernant la réponse au projet, les documents suivants seront joints :

- a) tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges ;
- b) un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire, conformément au cahier des charges :

□ un dossier relatif aux démarches et procédures propres à garantir la qualité de la prise en charge comprenant :

- une note de présentation du projet : public, territoire, modalités, organisation et finalité de la prise en charge,...
- l'énoncé des dispositions propres à garantir les droits des usagers,
- le cas échéant, les modalités de coopération envisagées,

□ un dossier relatif aux personnels comprenant une répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification notamment :

- Des documents et renseignements énumérés au 6-1, b) ci-dessus, pour la personne chargée de la direction de l'établissement ;

□ selon la nature de la prise en charge ou en tant que de besoin, un dossier relatif aux exigences architecturales comportant :

- Des plans des locaux affectés à l'hébergement/logement des personnes intéressées et des mesures de sécurité prévues ;
- les avis ou autorisations relevant de la commission de sécurité.

□ un dossier financier comportant :

- L'engagement signé de l'opérateur sur le respect des coûts plafonds,

- le budget prévisionnel en année pleine pour la première année de fonctionnement,
- pour information, le programme d'investissement prévisionnel précisant la nature des opérations, leurs coûts, leurs modes de financement et un planning de réalisation,
- pour information, les incidences sur le budget d'exploitation du plan de financement mentionné ci-dessus,
- les comptes annuels consolidés de l'organisme gestionnaire lorsqu'ils sont obligatoires.

c) dans le cas où plusieurs personnes morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées devra être fourni.

7 – Le calendrier

Le calendrier de l'appel à création de place fait l'objet de l'annexe 2 du présent avis.

Fait à Nantes, le 11 avril 2023